merce (1807); *Principes d'administration et d'économie politique des anciens peuples, appliqués aux peuples modernes* (1819, in-8°).

BILHUBER (Joseph-Frédéric), médecin allemand, né à Aurich en 1758, mort à Ludwigsbourg en 1793. Il avait d'abord exercé la médecine avec succès à Waybingen, et il avait augmenté sa réputation en publiant les deux ouvrages suivants : *Dissertatio inauguralis de magnesia cruda et calcinata* (Tubingue, 1779); *Recueil d'observations sur une certaine épizootie des moutons* (Tubingue, 1791); ce dernier ouvrage était composé en allemand.

BILIFULVINE s. f. (bi-li-ful-vi-ne — de *bile*, et du lat. *fulvus*, roux). Chim. Nom donné par Berzélius à une matière jaune qu'il a extraite de la bile de bœuf et qui serait un mélange de biliverdine et de taurocholate.

BILIFUSCINE s. f. (bi-li-fuss-si-ne — de *bile* et de *fuscine*). Chim. Matière colorante extraite des calculs biliaires.

— **Encycl.** V. BILE (matières colorantes de la), dans ce *Supplément*.

BILIHUMINE s. f. (bi-li-u-mi-ne — de *bile*, et de *humine*). Chim. Matière contenue dans les calculs biliaires.

— **Encycl.** V. BILE (matières colorantes de la), dans ce *Supplément*.

BILIOUCAC, un des noms de Piliatchoutchi, dieu du Kamtchatka.

BILIPHÉNE s. f. (bi-li-fé-i-ne). Chim. Matière colorante de la bile.

— **Encycl.** La *biliphéne* est une matière colorante rouge jaunâtre, qu'on peut extraire des calculs biliaires. C'est une amide dérivée de la biliverdine. Elle a été retirée de la bile humaine par Brucke, au moyen du chloroforme. Traitée par la potasse aqueuse ou alcoolique, elle donne un dégagement d'ammoniaque.

BILIPRASINE s. f. (bi-li-pra-zi-ne — de *bile*, et du gr. *prasinos*, vert). Chim. Matière colorante extraite des calculs biliaires.

— **Encycl.** V. BILE (matières colorantes de la), dans ce *Supplément*.

BILIRUBINE s. f. (bi-li-ru-bi-ne — de *bile*, et de *rubine*). Chim. Matière colorante extraite des calculs biliaires.

— **Encycl.** V. BILE (matières colorantes de la), dans ce *Supplément*.

BILISTEIN (Charles-Léopold ANDREU, baron DE), économiste français, né dans la Lorraine en 1724, d'une famille originaire de Delft, en Hollande, mort au commencement de ce siècle. Après avoir été conseiller de commerce en Russie, il vint habiter Nancy, et c'est là qu'il composa ses ouvrages. Il épousa en secondes noces la fille d'un prince moldave, qui, n'ayant pu le résoudre à changer de religion, lui donna la mort. On lui doit : *Essai sur la ville de Nancy* (Amsterdam, 1762); *Essai sur les duchés de Lorraine et de Bar* (1763); *Essai sur la navigation lorraine* (1764); *Institutions militaires pour la France* ou le *Végèce français* (1762). C'est d'après les idées de Bilistein que Louis XVI fit exécuter d'importants embellissements dans la ville de Nancy.

BILIVERDINE s. f. (bi-li-vèr-di-ne — de *bile*, et de *verd*). Chim. Matière colorante extraite des calculs biliaires.

— **Encycl.** V. BILE (matières colorantes de la), dans ce *Supplément*.

BILLAGE s. m. (bi-lla-je; *ll* mll. — rad. *biller*). Navig. Action de biller, de remorquer, de piloter.

BILLARD (Jean-Pierre), médecin français, né à Vesoul en 1726, mort dans la même ville en 1790. Il acquit la réputation d'un habile praticien et fut reçu membre correspondant de la Société royale de médecine. Les *Dissertations françaises et latines sur les points les plus importants de l'art de guérir*, publiées par son fils, contiennent plusieurs mémoires de Jean-Pierre Billard, entre autres : *Mémoire sur une fausse grossesse singulière; Observation sur un dépôt au bas-ventre; Histoire, analyse et propriétés des eaux minérales froides de Repes, près Vesoul; Antilepticorum medicaminum natura, vires et selectus; De lactis usu in febribus.* — François-Gabriel BILLARD, son fils aîné, mort à Genevreuil en 1824, a publié un *Cours théorique et pratique sur les prairies artificielles*.

BILLAUDEL (Ernest), littérateur et journaliste français, né à Lille en 1836. Il entra à dix-neuf ans à l'Ecole de Saint-Cyr, puis il devint officier de lanciers. Ayant donné sa démission en 1864, il s'adonna à la littérature, fut attaché à la rédaction du *Pays* pour la partie militaire et publia, en outre, des romans et des articles littéraires et humoristiques dans divers journaux de Paris, le *Constitutionnel*, le *Journal pour tous*, le *Grand Journal*, l'*Opinion nationale*, le *Gaulois*, le *Français*, la *France*, etc. Sous le ministère du maréchal Niel, il fonda le *Journal de la garde mobile*, qui eut une courte existence. M. Billaudel a été décoré de la Légion d'honneur en 1870. On lui doit les ouvrages suivants : les *Hommes d'épée, profils militaires* (1863, in-12), recueil d'articles publiés dans le *Grand Journal*; *Histoire d'un trésor* (1866, in-12); la *Mare aux oies* (1866, in-12); la *Tête coupée* (1868, in-12); *Un coquin de province* (1869, in-12); *Un mariage légendaire* (1869, in-12); *Par-dessus le mur* (1869, in-12); *Ma tante Lys* (1873, in-12); *Une femme fatale* (1874, in-4°); *Histoire amoureuse de deux coups de couteau* (1874, in-12); la *Conspiration de Salcède* (1875, in-12); les *Noces vermeilles* (1875, in-12); la *Vie en casque, carnet intime d'un officier* (1875, in-12), etc.

BILLAULT DE GÉRAINVILLE (Alexandre-Ernest), écrivain français, né à Châteaudun (Eure-et-Loir) en 1825. Lorsqu'il eut terminé ses études au collège Louis-le-Grand, il s'adonna à l'enseignement et professa la rhétorique et l'histoire. M. Billault collabora ensuite à la nouvelle édition de la *Biographie* Michaud, traduisit la *Vie des philosophes* de Diogène Laërce, le *Câble* de Plaute, donna une édition de l'*Elage des perruques* de de Guerle, etc. Pendant le siége de Paris, il prit part à la bataille de Buzenval, puis il se porta, sans succès, candidat à la députation dans l'Eure-et-Loir. On lui doit : *Histoire de Louis-Philippe* (1870-1875, 3 vol. in-8°), qui doit avoir une dizaine de volumes; *Résultats fantastiques de l'application de la loi sur les loyers* (1871, in-8°); *Cuisine gouvernementale* (1872, in-12), brochures satiriques.

BILLEMAZ (François BILLEMAS, dit), magistrat et révolutionnaire français, né à Belley vers 1750, mort en 1793. A l'époque de la Révolution, il occupait à Lyon la charge de greffier civil et criminel. Après un voyage à Paris, où il se mit en rapport avec les chefs des jacobins, il ouvrit à Lyon un club appelé le Club central. Nommé juge de paix en 1791, il se fit le persécuteur acharné des prêtres non assermentés. On ne connaît pas avec certitude le rôle qu'il joua dans la révolte des Lyonnais, mais lorsque la ville fut prise par les troupes de la Convention, on l'accusa d'être l'agent des girondins; il fut condamné à mort et exécuté. On a de lui : *Discours de l'âne du Fort-Naboth* (1787); le *Grand bailliage de Lyon*, comédie en un acte et en prose (1788).

BILLERBEK (Constantin DE), général prussien, né à Janikow en 1713, mort en 1785. Il servit d'abord dans le régiment du prince d'Anhalt, puis dans celui du prince Henri, où il obtint le grade de colonel. Il se distingua par sa valeur à Prague, à Pirna, à Reichenberg, Kolliu, Chumersdorf et Nimbourg, fut décoré de l'ordre du Mérite et se vit contraint, par suite de ses blessures, à demander un congé en 1762. Mais, ayant repris du service cinq ans après, il fut nommé successivement colonel, major général et lieutenant général, puis chevalier de l'Aigle-Noire.

BILLEREY (Claude-Nicolas), médecin français, né à Besançon vers 1667, mort en 1759. Il fut nommé professeur de médecine à l'université de Besançon, et il acquit des connaissances très-variées en mathématiques, en astronomie et en littérature. Il a publié : *Traité sur la maladie pestilentielle qui dépeupla la Franche-Comté en 1707* (Besançon, 1721); *Traité du régime* (1748) et un *Traité des médicaments*, en latin, conservé en manuscrit à la bibliothèque publique de Besançon.

* **BILLET** s. m. — **Encycl.** Théâtre. *Billet de spectacle*. Une ordonnance de police relative aux théâtres, du 16 mars 1857, établit la description suivante dans son article 1er : « Les directeurs ne pourront établir aucun bureau de location ou de distribution de billets ailleurs que dans leur théâtre. La vente des *billets* et contre-marques, soit sur la voie publique, soit dans une localité quelconque, et le racolage ayant cette vente pour objet sont formellement interdits. »

Cette prescription n'a nullement abolí l'industrie ayant pour objet l'exploitation des *billets* de spectacle. D'abord, l'autorité tolère l'écoulement des *billets* « d'auteurs, » qui sont soumis au droit des pauvres. Quant aux *billets* de faveur, c'est-à-dire aux *billets* délivrés à des personnes qui n'y ont aucun droit reconnu et qui les vendent quelquefois, il est prudent de les laisser au marchand, si l'on ne veut pas s'exposer à payer sa place comme le premier venu. Ces *billets* doivent rester suspects, attendu que les contrôleurs les reconnaissent à première vue.

Les *billets* qu'on vend sur la voie publique coûtent généralement moins cher qu'au bureau; néanmoins, quand une pièce, vaudeville, drame, opéra, etc., passionne le public, qui se presse aux guichets, surtout aux premières représentations, il arrive que le marchand de *billets* met joyeusement à profit cette vogue pour vendre « plus cher qu'au bureau. » Ce sont les premières représentations de *Robert le Diable* qui donnèrent, sinon naissance, du moins un grand développement à cette industrie. Des individus passaient la nuit à la porte du bureau de location, puis, dans le courant de la journée, ils revendaient à de plus ou moins beaux bénéfices les *billets* qu'ils avaient ainsi obtenus. On n'en trouvait plus au bureau; mais les marchands qui encombraient le trottoir en avaient les mains pleines. Menacés par l'administration, qui s'émut de cet état de choses, ils s'installèrent dans une boutique du voisinage et y continuèrent leur industrie. Ils finirent même par se constituer en association, au capital de 200,000 francs. Le docteur Véron, dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, nous fournit à ce sujet d'intéressants détails. « Beaucoup de gens, dit-il, soit pour le Théâtre-Italien, soit pour l'Opéra, entretiennent des relations d'affaires avec les marchands de *billets*. Les jours de première représentation de spectacles courus, ils leur vendent leur stalle à un prix tellement élevé, qu'à la fin de l'année, à part ces grandes solennités, ils ont joui d'une stalle pour rien. L'un des membres de cette société, le plus intelligent, se charge, pour ainsi dire, de faire la ville; comme les courtiers de commerce, comme les agents de change, il ne court chez ses clients qu'en cabriolet; il a ses entrées du monde dans les plus grandes maisons, il sait les habitudes, les goûts, les mœurs, les intrigues de cœur de chacun. Ces études discrètes lui apprennent chez qui il placera avantageusement une stalle ou une loge lorsqu'il est sûr que Mme *** garde la sienne. La boutique des marchands de *billets*, située dans le voisinage de l'Opéra, est une vraie succursale du bureau de location; on y trouve un plan de la salle colorié, avec stalles et loges numérotées; on y tient des livres de commerce et une comptabilité fort en règle. »

L'industrie des marchands de *billets* de spectacle n'est pas seulement en faveur chez nous; en Italie, à Milan surtout, aux environs du théâtre, on cède une loge pour toute une saison ou même pour une partie seulement. A Londres, cette spéculation a lieu chez des libraires, qui exploitent le commerce des loges et des stalles pour une soirée, pour un mois ou pour l'année tout entière.

* **BILLETTE** s. f. — Techn. Palette de bois qu'on attache aux forces pour les soutenir.

BILLEUR s. m. (bi-lleur; *ll* mll. — rad. *biller*). Navig. Celui qui fait le billage.

BILLHARZIA s. m. (bill-ar-zi-a; *ll* mll. — rad. *Billharz*, nom propre). Zool. Genre d'helminthes nématoïdes, regardé comme la cause de la dénaturation des aliments d'Egypte.

BILLICAN (Théobald), savant et prédicateur allemand, né à Billigheim, petite ville de Bavière, vers la fin du XVe siècle, mort après 1534. Son nom primitif fut **Gerlacher**; mais, suivant la coutume de l'époque (1515), il prit celui de sa ville natale. Condisciple de Mélanchthon, il adopta d'abord les principes de la Réforme, les prêcha à Weil (Wurtemberg), en fut chassé en 1522 et alla continuer ses prédications dans la ville de Nordlingen, où il établit le culte protestant, et se maria avec la fille d'un négociant, ce qui attira sur lui une grande attention, les faits de ce genre étant encore rares (le premier prêtre qui se marria, en 1521, fut Burkhard Bernardi, surnommé Feldkirch, curé de Kemberg, en Saxe). Vers 1527, Billican commença à attaquer divers points de la doctrine de Luther, et, en 1530, il fut rentré, en 1530, dans l'Eglise catholique.

BILLICH (Antoine-Gontier), médecin et chimiste allemand, né dans la Frise à la fin du XVIe siècle. Ayant épousé la fille d'Ange Sala, il adopta les doctrines chimiques de son beau-père, et il devint médecin du comte d'Oldenbourg. Ses principaux ouvrages sont : *De tribus chymicorum principiis et quinta essentia* (Brême, 1621); *De natura et constitutione spagyrices emendatæ exercitationes* (Helmstædt, 1623); *Petri Lauranvagii deliria chymica* (Brême, 1625); *Thessalus in chymicis redivivus, etc.* (Francfort, 1639).

* **BILLIET** (Alexis). — Le cardinal Billiet est mort en 1873, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

BILLING (Sigismond), officier français, né à Colmar en 1773, mort en 1832. Il descendait d'une famille suédoise établie en Alsace après la bataille de Lutzen. Il s'engagea en 1792 dans un bataillon de volontaires, se distingua à la bataille de Jemmapes et fut nommé commissaire des guerres. Pendant les Cent-Jours, il contribua à déterminer l'abdication de l'empereur en se mettant à la tête d'une légion de la garde nationale pour défendre la Chambre des représentants. Après la seconde Restauration, il fut à d'autres chefs de la garde nationale pour réclamer la conservation de la cocarde tricolore. Enfin, après la révolution de 1830, La Fayette le nomma commandant de son état-major.

BILLINGSLEY (Henri), mathématicien anglais, lord maire de Londres sous le règne d'Elisabeth, mort en 1606. Il fit ses études à l'université d'Oxford et cultiva surtout les mathématiques; mais sa famille voulut lui faire abandonner la carrière scientifique et le décida à se faire marchand, afin de cette profession toute mécanique, il parvint à amasser une grande fortune et il finit par être nommé lord maire de Londres. Mais, au milieu de tant d'occupations, il trouvait encore le temps de cultiver les mathématiques. Whitehead, son ancien professeur, étant tombé dans la pauvreté, il lui ouvrit sa maison et le traita avec les plus grands égards. Celui-ci, à sa mort, lui légua ses manuscrits, parmi lesquels se trouvait une traduction d'Euclide, que Billingsley publia en 1570.

BILLIORAY (Alfred-Edouard), membre de la Commune de Paris en 1871, né à Naples, de parents français, vers 1840. Il étudia la peinture sous le peintre Chazal, présenta au jury, en 1866, quelques toiles qui furent refusées, mais fit admettre, en 1870, à l'Exposition des beaux-arts, un tableau ayant pour titre : la *Sollicitude maternelle*. Pendant le siége de Paris, Billioray fut un des orateurs les plus assidus des réunions populaires de la rue de la Maison-Dieu et du théâtre Montparnasse. Membre du fameux Comité central, il en signa les affiches au 18 mars, et, le 26 du même mois, il fut nommé membre de la Commune dans le XIVe arrondissement, par 6,100 voix. Après avoir fait partie de la commission des services publics, puis de celle des finances, il entra au comité de Salut public, en remplacement de Delescluze, qui venait d'être nommé délégué à la guerre. Dans les délibérations de ce comité, Billioray se montrait toujours prêt à soutenir les mesures les plus violentes, et il signa les derniers décrets de la Commune, avec Arnaud, Eudes, Gambon et Ranvier, ainsi que l'ordre d'exécution des otages, avec Delescluze. Arrêté après le 21 mai, il fut conduit à Versailles, où le 3e conseil de guerre le condamna, le 3 septembre 1871, à la déportation dans une enceinte fortifiée. On le conduisit d'abord au fort Boyard, et depuis il a été dirigé sur la Nouvelle-Calédonie.

BILLOD (Eugène-Louis-Antoine), médecin français, né à Briançon en 1818. Il vint faire la médecine à Paris, où il s'occupa d'une façon toute particulière de l'étude des maladies mentales, suivit les cours de Ferrus, de Fabret, de Moreau de Tours et se fit revoir doctoral en 1846. Successivement médecin adjoint de l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes, près d'Angers (1846), médecin en chef et directeur des asiles de Blois, de Rennes, de Sainte-Gemmes, directeur, en 1868, de l'asile de Vaucluse, à Epinay-sur-Orge (Seine-et-Oise), il reçut dans cet asile, au début de la guerre de 1870, les aliénés de Ville-Evrard et rendit les plus grands services à la population environnante. Au même temps des femmes, des enfants, des vieillards, des soldats prisonniers qui s'étaient enfuis, comptaient sur lui pour les accueillir, les concitoyens firent, après la guerre, une souscription publique et lui offrirent une médaille d'or (octobre 1871). Le docteur Billod est chevalier de la Légion d'honneur (1868), membre de la Société médico-psychologique, correspondant de la Société de médecine légale, de la Société de médecine de Lyon, etc. Outre de nombreux mémoires publiés dans les *Annales médico-psychologiques*, dans les *Archives générales de médecine*, sur l'épilepsie, la paralysie générale, la lypémanie, les lésions de l'association des idées, les aliénés dangereux, les intervalles lucides, les aliénés ayant conscience de leur maladie, des rapports de médecine légale, etc., on lui doit : *Considérations psychologiques sur le traitement de la folie* (1846, in-8°); *Des maladies de la volonté, ou Etude des lésions de cette faculté dans l'aliénation mentale* (1848, in-8°); *De la pellagre en Italie, et plus spécialement dans les asiles d'aliénés* (1860, in-8°); *De la dépense des aliénés assistés en France et de la colonisation considérée comme moyen pour les départements de s'exonérer en tout ou en partie* (1861, in-8°); *Traité de la pellagre d'après des observations recueillies en Italie et en France* (1865, in-8°); les *Aliénés de Vaucluse et de Ville-Evrard pendant le siége de Paris* (1873, in-8°), etc.

Billot (AFFAIRE). Le 8 novembre 1876, des enfants qui jouaient à Clichy, sur le quai de la Seine, dans un endroit désert, aperçurent dans le fleuve, à 5 mètres environ de la berge, un paquet qui leur parut contenir le corps d'un nouveau-né. Effrayés, ils appelèrent un marinier qui saisit et ramena sur le bord l'objet désigné. C'était la partie supérieure du corps d'une femme dont les jambes et l'abdomen avaient été séparés; la tête, entièrement rasée, était enveloppée d'une toile grossière, et le tronc entouré d'un fragment de jupon d'indienne; ce jupon était lui-même rempli de sciure de bois et de morceaux de papier d'emballage; les deux bras étaient ramenés en avant et repliés sur la poitrine; enfin, un pavé avait été attaché au cou par une corde pour empêcher ces tristes débris de surnager et de suivre le courant du fleuve. Quelques heures après, à 350 mètres en amont, un pêcheur découvrit, sous un radeau, un autre paquet enveloppé dans un morceau de même jupon, lié de la même façon, mais sur la rivière, cherchant un endroit propice à ses odieux projets. En outre, il fut établi que la veuve Bellangé avait été ouverte vivante! Le 15 mars, Billoir fut condamné à la peine de mort. Il fut exécuté le 26 avril. Coïncidence singulière, ce jour-là était la quatrième anniversaire du jour où, pour la première fois, la guillotine avait fonctionné en France.

* **BILLOM**, ville de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de canton, arrond. et à 24 kilom. de Clermont-Ferrand, sur une hauteur entourée de collines couvertes de châteaux ruinés; pop. agglo., 3,331 hab.—pop. tot., 4,336 hab.— Cette ville possédait autrefois une école célèbre qui compta jusqu'à 2,000 élèves. L'église Saint-Cerneuf, bâtie du XIe au XIIe siècle, est classée parmi les monuments historiques.

* **BILLON** s. m. — Pièce de bois de sapin équarrie.

BILLOT (Jean-Baptiste), général et sénateur français, né dans le département de la Corrèze en 1828. A sa sortie de l'Ecole de Saint-Cyr, il entra dans le corps d'état-major et fut nommé lieutenant-colonel en 1869. Pendant la guerre de 1870, il fut nommé colonel, puis général de brigade et général de division à titre auxiliaire. Plus tard, la commission de révision des grades ne lui conserva que le titre de général de brigade. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Corrèze par 28,846 voix et il alla siéger parmi les membres de la gauche républicaine, qui le nomma son vice-président. Dans ses votes, il a repoussé les préliminaires de paix, l'abrogation pur et néanmoins suspecte. Il était étrange, en effet, que, pendant plus de quinze jours, cette femme n'eût pas notifié à celui avec lequel elle vivait le nom et la demeure de ses maîtres, alors surtout qu'elle avait laissé chez lui sa malle et ses effets. Billoir fut arrêté.

Originaire du département du Nord, Billoir était entré au service en 1840, à l'âge de vingt et un ans. En 1869, il avait pris sa retraite comme sous-officier médaillé et était venu se fixer à Paris. Il travaillait d'abord chez un banquier, puis, en 1874, dans les atelliers de chemin de fer du Nord, et, en 1875, dans ceux de M. Godillot. Mais ses habitudes d'intempérance l'avaient fait congédier de partout, et il en fut réduit à tenir des écritures et à faire des courses pour le compte d'un bureau de placement. C'est là qu'au mois de septembre 1875 il rencontra la veuve Bellange, femme simple qui n'avait de secret pour personne et qui raconta à l'ancien sous-officier sa vie et sa situation. Elle ne cacha pas à Billoir qu'elle n'était pas sans ressource et qu'elle entretenait dans son esprit de tristes convoitises. Il entrevit que la petite fortune de cette femme lui permettrait de quitter un travail qu'il trouvait fastidieux, et il résolut de l'attirer pour vivre à ses dépens. Séduite par le beau langage de Billoir et surtout par la promesse qu'il lui fit d'un prochain mariage, la veuve Bellange se laissa convaincre et se décida promptement à partager sa chambre et son lit. Billoir se dispensa aussitôt de tout travail; mais les ressources de la veuve Bellangé s'épuisèrent, et, dès le mois de juin, il ne restait plus rien des 1,500 ou 1,800 francs qu'elle possédait au moment où elle avait commencé son intrigue avec Billoir. Au mois d'octobre, celui-ci était harcelé par des créanciers; il avait engagé au mont-de-piété la plus grande partie de son linge et de ses effets, et, pour le tenir le coupable, devint plus pressante dans ses interrogatoires, et Billoir finit par avouer. Il raconta que, le 8 novembre, sa maîtresse était rentrée en état d'ivresse et avait brisé un verre doré auquel il attachait un grand prix, et que, saisi à cette vue d'une fureur soudaine, il lui avait porté dans le bas-ventre les coups violent coup de pied. Aussitôt, sans même pousser un cri, la malheureuse s'était affaissée sur elle-même, et, depuis ce moment, elle n'avait plus donné signe de vie. Il l'avait alors transportée sur le lit et l'y avait laissée toute la nuit, pendant que lui veillait sur une chaise, dans un état complet de prostration. Le lendemain, il avait désabillé le cadavre, lui avait ouvert le ventre verticalement avec un rasoir, pour en extraire les intestins et les organes internes; puis, par une section horizontale, il avait séparé les jambes du tronc. Pour briser la colonne vertébrale, il s'était servi d'un ciseau à froid et d'un marteau, et, pour étancher le sang qui s'écoulait à flots de ce corps ainsi mutilé, il avait employé une éponge, du papier d'emballage et de la sciure de bois. Après avoir ensuite enveloppé dans de vieux linges chacun de ces horribles troncons, il les avait portés dans la Seine, à 4 kilomètres de chez lui. Deux nuits avaient été consacrées à ces sinistres voyages.

Billoir comparut le 14 mars 1877 devant la cour d'assises de la Seine. Des débats, il résulta qu'il avait prémédité son crime. La même pensée, lié de la même façon, nous donner des alliances, écarter la guerre, assurer la prospérité, commander à tous le respect de la loi faite par tous, nous garantir l'ordre avec toutes les libertés... » Elu député par 7,673 voix, contre le candidat monarchiste Péchenart, il est allé siéger dans les rangs de la majorité républicaine, avec laquelle il n'a cessé de voter.

Blakirner, palais du dieu Thor, d'après les *Sagas* scandinaves.

BLULO s. m. (bi-lu-lo). Bot. Nom vulgaire d'un arbre des Philippines, du genre mangnier.

BIMASTOÏDIEN, IENNE adj. (bi-ma-stoï-di-ain, è-ne — du préfixe *bi*, et de *mastoïdien*). Qui va d'une apophyse mastoïde à l'autre : *La largeur* BIMASTOÏDIENNE *du crâne*.

BIMATER (*qui a deux mères*), surnom de Bacchus, envers qui Jupiter, après la mort de Semelé, remplit l'office de mère.

BIMAUVE s. f. (bi-mô-ve) — du bas latin *bis malva*). Nom qu'on a quelquefois donné à la guimauve.

*** BIMBELOTERIE** s. f. — **Encycl.** Le commerce de la *bimbeloterie* comprend non-seulement les jouets d'enfants, mais une foule de petits articles qui servent aux usages domestiques. Ce genre d'industrie est fort ancien, car déjà au moyen âge on prisait fort les petits ouvrages sortis des mains des tabletiers limousins, des rustiques sculpteurs du Jura et des mécaniciens primitifs de Nuremberg. Nous lisons dans le *Dictionnaire des arts et métiers de 1766* : « Il y a deux sortes de bimbelots : les uns qui consistent en petits ouvrages fondus d'un étain de bas aloi ou de plomb; telles sont toutes les petites pièces qu'on appelle « ménages d'enfants. » Les autres consistent dans toutes ces bagatelles, tant en bois qu'en linges, étoffes et autres matières dont on fait des jouets, comme poupées, carrosses. Ce sont les merciers qui font commerce de ces derniers bimbelots; les maîtres miroitiers, lunetiers, bimbelotiers, font le trafic des autres. »

A l'Exposition universelle de 1855 figurait une grande variété de ces objets. Dans le *Rapport du jury de l'Exposition*, on lit ces mots :

« Il est difficile de se faire une idée de l'intelligence, et même, l'expression est vraie, de l'imagination qu'exige la fabrication du jouet d'enfant. Il ne suffit pas d'atteindre à la limite extrême du bon marché, il faut incessamment varier et les modèles, et les façons, et les genres. Le bimbelotier étudie toujours. Vous rencontrez celui qui fait les animaux devant la ménagerie ou dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle; tel autre note, d'après les relations des voyages, les types de race, les costumes, les allures des peuples étrangers; tel autre s'attache à suivre jour par jour et à traduire en jouets l'histoire contemporaine. »

M. Edouard Fournier nous fournit également d'intéressants détails, relativement au sujet qui nous occupe, dans un article intitulé le *Mouvement des d'enfants*, qui fait partie de son *Histoire des petits métiers de Paris* : « Il y aurait injustice à ne point parler de la *bimbeloterie* du Jura, à ne rien dire de ces infatigables colporteurs des bords de l'Ain et de la Bienne, qui donnent tant de formes utiles au bois du hêtre, du sorbier et de l'érable, au buis, à l'if et au cytise des Alpes. Ces ingénieux artisans de Cernon, de Manouille, de Saint-Claude et du Bois-d'Amont, sont à la fois artistes et ouvriers. Ceux-là taillent et ciselent l'ivoire; ceux-ci travaillent le bois. Parmi les uns, il se trouva des maîtres sculpteurs d'une modestie sans égale, comme Rosset et Jaillet, à la fin du XVIIe siècle, qui furent les premiers à s'étonner de leur gloire, quand, par la bouche de Voltaire et du grand Frédéric, elle se mit à courir le monde; quand, les mains pleines, il n'y a rien, intelligents et infatigables travailleurs : ce sont des familles entières à la tâche, depuis la mère jusqu'au petit enfant, depuis celui qui dégrossit le bois brut, jusqu'à celui qui achève et polit l'ouvrage. En 1799, un incendie surprit Saint-Claude, et la pauvre petite ville brûla tout entière comme une boîte de jouets. Dix ans après, il n'y paraissait plus; on y était mieux que jamais en travail; comme pour marguer plus intrépidement le fléau, on ne s'en laissait pas, comme par le passé, à façonner des joujoux d'écaille, d'ivoire ou de buis; on s'était mis à faire, avec du bois léger, de petits meubles, de petites voitures, des ménageries de toutes sortes et de joujoux d'Allemagne, » dont un négociant de Dôle avait apporté des modèles. Tout ce qui vient de cette contrée s'appelle « bijouterie de Saint-Claude. » C'est une dénomination un peu ironique peut-être; qu'importe? cette bijouterie, sans doute, n'est pas taillée dans l'or; mais, ce qui vaut mieux, elle en produit. »

Aujourd'hui, à Paris surtout, le commerce de la *bimbeloterie* s'est concentré presque exclusivement dans des bazars, depuis qu'une ordonnance de police l'a repoussé de la rue.

* **BIMBENET** (Jean-Eugène), littérateur français. — Il a cessé depuis plus de dix ans d'être greffier en chef de la cour d'appel d'Orléans. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Recherches sur l'état de la femme, l'institution du mariage et le régime nuptial* (1855, in-8°); *Gemmes, ou Pensées sur quelques passages des* Commentaires *de César* (1861, in-8°); *Episcopats de saint Euverte et de saint Aignan* (1861, in-8°); les Essais *de Mnémotechnie dans l'enseignement, avec la législation moderne* (1864, in-8°); *Université d'Orléans, chronique historique extraite des registres des écoliers allemands* (1875, in-8°), etc.

BIMBI (Bartolommeo), peintre italien, né à Settignano en 1648, mort à Florence en 1725 selon Lanzi, en 1710 d'après Ticozzi. Il suivit d'abord les leçons de Lorenzo Lippi et peignit quelques tableaux qui annonçaient un talent réel; mais ensuite il étudia, sous Angiolo Gori, la peinture de fleurs et de fruits. Il y devint si habile, qu'on le surnommait le **Mario** de l'école florentine.

BIMET (Pierre), jésuite et littérateur français, né à Avignon en 1687, mort en 1760. Il fut quelque temps professeur de rhétorique à Lyon et publia un poème latin sur l'art de découvrir le caractère d'après les traits du visage. On l'envoya ensuite au Collége romain pour y étudier la théologie, puis il fut chargé de professer la philosophie dans divers collèges. Revenu à Lyon, il devint membre de l'Académie de cette ville et lut devant cette société plusieurs dissertations savantes. Il a, en outre, publié : *Dissertation critique sur le matérialisme; Dissertations sur le monde visible et sur les semaines de Daniel; Observations sur le* Traité de la nature des dieux; *Physiognomonia* (Lyon, 1708).

BIMÉTHYLURÉE s. f. (bi-mé-ti-lu-ré — du préf. *bi*, de *méthyle*, et de *urée*). Chim. Urée dont deux équivalents d'hydrogène sont remplacés par deux équivalents de méthyle.

BIN (Jean-Baptiste-Philippe-Emile), peintre, né à Paris en 1825. D'abord élève de son père, peintre décorateur, puis de Gosse et de Léon Coignet, il fit des progrès rapides, exposa des portraits aux Salons de 1845, de 1848, de 1849, de 1850, suivit en même temps les cours de l'Ecole des beaux-arts et obtint le 2e grand prix de Rome en 1850 et 1851. Depuis 1853, cet artiste, qui s'est adonné exclusivement à la peinture d'histoire et de portrait, dans laquelle il a fait preuve de remarquables qualités de style, a exposé les ouvrages suivants : *Portrait du maréchal Vaillant* (1853); le *Baptême de Clovis* (1857), qu'on voit à l'église de Saint-Rémi, en Auvergne; *Pate, non doleit!* (1861); *Orphée mis à mort par les bacchantes* (1863); *Atalante et Hippomène* (1864); *Jésus et sainte Madeleine* (1865), tableau qui appartient à l'église de Gennevilliers; *Persée et Andromède* (1865); *Hercule frappé de démence* (1866), au musée de Nantes; l'*Ilissus*, le *Céphise* (1867); *Naissance d'Eve* (1868), au musée du Puy; *Prométhée enchaîné* (1869), au musée de Marseille; le *Bûcheron et l'hamadryade* (1870); *Héraclès Téraphonios* (1872); *Vénus Astarté* (1874); *Ave, Cesar, scoparii te salutant* (1875); l'*Harmonie* (1876). Parmi ses portraits, nous citerons ceux des maréchaux *Vaillant* et de *Castellane*, au palais de Versailles; de *M.M. Saubouï, Sauzy, Lagoudère, Mallet* (1877), etc. Enfin, M. Bin a exécuté de remarquables peintures décoratives au musée des souverains du Louvre, à la grande salle de l'Ecole polytechnique de Zurich, à la grande salle de l'hôtel du Louvre, dans les hôtels de MM. Millaud, Erlanger, Pereire, d'Osmond, Pillet-Will, Grellon, etc.; à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à l'église Saint-Sulpice, à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, etc. Outre plusieurs mentions honorables, M. Bin a obtenu des médailles aux Salons de 1865 et de 1869.

BINAS, village de France (Loir-et-Cher), cant. et à 5 kilom. d'Ouzouer-le-Marché, arrond. et à 42 kilom. de Blois; 1,230 hab.

Cette localité fut, pendant la guerre de 1870-1871, le théâtre d'un épisode qui fit le plus grand honneur à nos francs-tireurs. L'ennemi, soupçonnant que nous allions exécuter un mouvement sur Orléans, multipliait ses reconnaissances sur le front de notre 16e corps.

« Le 26 octobre, dit le général d'Aurelle de Paladines (la *Première armée de la Loire*), les Bavarois dirigèrent sur ce dernier point (Binas) une colonne composée de 200 cavaliers, 200 fantassins et 2 pièces de canon. Ce poste était défendu par 38 francs-tireurs de Saint-Denis, de la compagnie Liénard, qui préféraient mourir plutôt que de se rendre. Ces braves vendirent chèrement leur vie; embusqués, ils tirèrent sur la troupe de dissiper, ils épuisèrent toutes leurs cartouches. Armés de carabines sans baïonnette, ils s'en servaient comme de massues, assommant tous ceux qui s'avaient, mais trop près. Ils durent succomber sous le nombre, et lorsque le reste de la compagnie accourut à leur secours, un seul de ces braves n'était pas blessé. Le soir de ce combat, sur les 38 hommes, 14 étaient morts! Quant aux Allemands, ils comptaient 137 tués, dont un colonel, et un grand nombre de blessés. »

Des détails, si honorables pour les intrépides combattants, sont extraits du rapport officiel du général Pourcet, commandant le 16e corps. Au milieu de tant de défaillances, il est consolant de pouvoir citer de pareils exemples.

BIN-BACHI (binn-ba-ki). Titre que portent certains officiers de l'armée turque : *Depuis que la tactique européenne est adoptée dans l'empire ottoman, le grade de* BIN-BACHI *répond à celui de chef de bataillon.* (Compl. de l'Acad.)

BINCHOIS (Gilles), musicien français du XVe siècle ou même peut-être du XIVe. On ne sait rien de précis sur sa vie ni sur ses œuvres; mais il est cité avec éloge par Jean Tinctor, Gaffurio, Hermann Finck et Martin le Franc. On trouve de lui un fragment à deux parties dans l'un des traités de Tinctor, et un manuscrit, découvert à Paris en 1834, contient, dit-on, des chansons à trois voix dont la musique est de Binchois.

* **BINET** s. m. — Pêche charrue, appelée plus ordinairement BINOT.

BINET (Claude), poète français du XVIe siècle, né à Beauvais. Il était avocat au parlement lorsqu'il se lia avec Ronsard, qui le chargea de publier une édition complète de ses œuvres; mais il en retrancha les satires contre les personnes de la cour de Charles IX. Son *Discours de la vie de Pierre Ronsard* se lit avec intérêt. Il a traduit du latin en vers français un livre de Jean Dorat sur les *Oracles des douze sibylles*. On lui attribue,

en outre, une *Ode sur la naissance et le baptême de Marie-Elisabeth de Valois, fille unique de France*, et beaucoup d'autres pièces du même genre, ainsi que les *Plaisirs de la vie rustique et solitaire* (1583).

BINI s. m. pl. (bi-ni — mot lat.). Deux religieux ou deux pénitents, dont l'un est chargé d'accompagner l'autre, de marcher à côté de lui : *Ce cortége nocturne franchissait la porte basse, couple par couple, comme les* BINI *d'une procession de pénitents.* (V. Hugo.)

***BINIC**, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. et à 3 kilom. d'Etables, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Brieuc, sur la Manche, à l'embouchure de l'Ic, qui y forme un petit port; pop. aggl., 600 hab. — pop. tot., 3,458 hab., presque tous marins.

***BINNEY** (Thomas), théologien anglais, mort à Londres en 1784. La plus connue de ses publications est une petite brochure intitulée : la *Dissidence n'est pas le schisme* (*Dissent not schism*), titre qui devint le mot de ralliement de ses coreligionnaires.

BINNING (Hugues), théologien écossais, né en 1627, mort en 1654. Il acquit la renommée d'un éloquent prédicateur et d'un puissant controversiste. Dans une conférence à laquelle assistait Cromwell, il réfuta victorieusement les arguments des presbytériens et des indépendants. Après avoir été professeur de philosophie à l'université de Glascow, il fut nommé ministre à Govan, et c'est là qu'il mourut. On a publié de lui des *Commentaires sur l'*Epître aux Romains, *accompagnés de sermons et de traités* (Edimbourg, 1735).

BINS (Anne DE), femme poëte, née à Anvers, morte vers 1540. Elle était institutrice et elle publia des poésies en langue flamande contre les hérétiques. Ces poésies parurent si belles qu'elles furent traduites en vers latins par Euchard ou Houchard de Gand, sous le titre de : *Apologia rhythmica Annæ Binsiæ, virginis Antuerpiensis, adversus hæreticos, versu elegiaco reddita* (Anvers, 1629).

BINSFELD (Pierre), théologien flamand, mort en 1598. Après avoir pris à Rome le grade de docteur, il devint chanoine, puis grand vicaire de Trèves et fut sacré évêque *in partibus*. Il mourut de la peste et laissa : *Enchiridion theologiæ pastoralis* (Douai, 1630); *Commentarium in latina decreta de injuriis et damno; Commentaria ad titulum de simonia*, etc.

BINTAMBURU s. m. (bain-tan-bu-ru). Bot. Sorte de liseron de Ceylan.

BIOCHE (Charles-Jules-Armand), jurisconsulte, né à Paris en 1805, mort dans la même ville en 1866. Licencié en droit en 1827, docteur en 1829, il exerça la profession d'avocat à Paris; il fonda en 1835 le *Journal de procédure civile et commerciale*, en 1852 le *Journal des justices de paix*, et publia plusieurs ouvrages sur des matières juridiques. Nous citerons de lui : *Dictionnaire de procédure civile et commerciale, contenant la jurisprudence, l'opinion des auteurs, etc.* (1835, 4 vol. in-8°), ouvrage très-estimé, dont la 5e édition a été publiée en 1867 (6 vol. in-8°); *Nouveau formulaire de procédure civile, commerciale, criminelle, mis en rapport avec le* Dictionnaire de procédure (1840, in-8°), dont la 5e édition a paru en 1865; *Dictionnaire des juges de paix et de police* ou *Manuel théorique et pratique en matière civile, criminelle et administrative* (1851-1852, 2 vol. in-8°), réédité en 1866-1867 (3 vol. in-8°); *Traité des actions possessoires, contenant l'exposé complet de la jurisprudence, etc.* (1864, in-8°).

BIODORE (*qui donne la vie*), surnom de Cérès.

BIODOTOS (*qui soutient la vie*), surnom d'Apollon.

BIŒRNKLOU (Matthieu), homme d'Etat suédois, né en 1667, mort en 1671. Fils d'un meunier, il devint professeur d'éloquence au collége d'Upsal et ensuite secrétaire de délégation, puis ambassadeur. Nommé plus tard sénateur, il se mit à la tête du parti opposé à celui du comte Magnus de La Gardie. Charles-Gustave lui rendit cette justice qu'il avait su constamment allier l'habileté politique à la plus sévère probité. On a de lui : *Oratio de revoluta periodo bellorum gothicorum extra patriam, sub Gustavo Adolpho.*

BIŒRNSTAHL (Jacob-Jonas), voyageur suédois, né à Rotarbo, dans la Sudermanie, en 1731, mort à Salonique en 1779. Devenu précepteur des enfants du baron de Rudbeck, il parcourut avec eux une partie de l'Europe. Pendant son séjour à Paris, il étudia les langues orientales et publia, en 1763, la première partie du *Decalogus hebraïcus ex arabico dialecto illustratus*. A son retour en Suède, il fut nommé professeur à l'université de Lund, et Gustave III le chargea, quelque temps après, d'une exploration scientifique en Grèce, en Syrie et en Egypte. Il mourut de la peste à Salonique, et on a de lui, outre l'ouvrage déjà cité, trois volumes de lettres sur ses voyages.

BIOGNOSE s. f. (bi-og-nô-ze — du gr. *bios*, vie; *gnôsis*, connaissance). Etude ou science de la vie.

BIOPHILIE s. f. (bi-o-fi-lî — du gr. *bios*, vie; *phileô*, j'aime). Amour de la vie, instinct de la conservation individuelle.

BIOSCOPIE s. f. (bi-o-sko-pî — du gr. *bios*, vie; *skopein*, observer). Observation des phénomènes de la vie.

***BIOT** (LE), village de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Thonon; pop. aggl., 378 hab. — pop. tot., 751 hab. Un pont naturel, sur la Dranse, réunit ce village à celui de La Vernaz.

BIOUL, ancien comté de France, qui faisait partie du Quercy (Guyenne).

BIPENNIFER, surnom de Lycurgue, roi de Thrace. Ce nom lui est venu de ce que, dans un accès de fureur que lui inspira Bacchus pour se venger de ses injures, il se coupa la jambe avec une hache (lat. *bipennis*, hache).

BIPINNATISÉQUÉ, ÉE adj. (bi-pinn-na-ti-sé-ké — du préf. *bi*, et de *pinnatiséqué*). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures sont pennées et dont le limbe est divisé en deux lobes.

***BIQUE** s. m. (bi-ke). Art vétér. Nom donné au barbouquet dans certains pays.

BIRAGO (Lapo, diminutif de Jacopo), philosophe italien, né en Toscane au commencement du XVe siècle. Nommé professeur de littérature et de philosophie à l'université de Bologne, il obtint l'estime et l'amitié de tous les savants de son temps. Il a laissé : une traduction latine de quatorze *Vies* de Plutarque; *Dionysii Halicarnassii antiquitatum libri* (Trévise, 1480); *Strategeticon*, ouvrage où Birago a indiqué les meilleurs moyens de détourner l'invasion des Turcs, et d'autres ouvrages restés manuscrits.

***BIRCH-PFEIFFER** (Charlotte PFEIFFER, dame), célèbre actrice allemande. — Elle est morte à Berlin en 1868.

BIRDAMA ou **BRIDAMA**, ancienne ville de l'Inde, située en deçà du Gange, capitale des *Porvari* ou *Porouari*, dont le nom rappelle celui de Porus.

BIRÉFRINGENCE s. f. (bi-ré-frain-jan-se — rad. *biréfringent*). Etat d'une substance biréfringente.

BIREKH s. m. (bi-rèk). Mois intercalaire de l'année bihezekh des Persans.

BIRGUS, ancienne rivière d'Irlande, sur la côte méridionale; aujourd'hui la *Darrow*.

BIRMANIE, contrée de l'Asie dont le *Grand Dictionnaire* a parlé au mot BIRMAN (empire). Voici quelques détails qui compléteront cet article. La population de la Birmanie est de 5 à 6 millions d'habitants, de race jaune, modifiée par le contact avec les races de l'Inde. On divise les Birmans en Kakyens et Yowas, habitants des montagnes de l'O.; Schans, habitants de celles de l'E., et Kares, habitants de celles du S. La langue, les coutumes, la religion diffèrent suivant les peuplades.

Les villes principales sont : Mandalaï, capitale actuelle, bâtie dans une grande plaine voisine de l'Iraouaddy; elle a trois enceintes carrées et renferme le palais du roi, la grande pagode du Bouddha, une foule de temples, des casernes pour les troupes, les palais des grands dignitaires et une fonderie de canons. La population est évaluée à 100,000 hab.; Ava, l'ancienne capitale, actuellement en ruine; Amarapoura, sur l'Iraouaddy; elle est aussi en ruine, et le quartier chinois a seul conservé quelque animation; il y a un temple magnifique et des distilleries de sucre; Sagaïn, également située sur l'Iraouaddy, en face d'Ava; Yandabo, sur le même fleuve; les Anglais y ont fait signer au roi le traité de 1826; Pagan, autrefois capitale de l'empire, maintenant ville industrielle; on y fabrique beaucoup d'ouvrages en bois sculpté; il y reste un nombre prodigieux de pagodes; Monaï, sur le haut Iraouaddy, avec 20,000 hab.; Bhâmo, dans la même région, ville aujourd'hui déchue et qui ne compte plus que 3,000 ou 4,000 hab.; Mogoung, au N. de Bhâmo; Manwyne, sur le Tapeng, affluent de l'Iraouaddy, habitée par les Schans; Yenangyoung, près de l'Iraouaddy; il s'y trouve d'abondantes sources de pétrole qui fournissent un revenu annuel de 1,362,000 roupies.

Un traité de commerce a été conclu en 1873 entre la République française et le roi de Birmanie, par l'intermédiaire de son ambassadeur, Ken Won Mengi, qui est en même temps son ministre des affaires étrangères. Aux termes de ce traité, les Français en Birmanie et les Birmans en France peuvent librement résider, circuler, faire le commerce, acheter des terrains, les vendre, les exploiter, y élever des constructions, le tout en se conformant aux lois du pays; les marchandises exportées ou importées d'un pays à l'autre jouissent du même traitement que les produits similaires étrangers les plus favorisés; les Français voyageant en Birmanie dans l'intérêt de la science, géographes, naturalistes et autres, doivent recevoir des autorités toute l'assistance dont ils auront besoin. Les deux gouvernements sont, en outre, convenus d'entretenir auprès de chacun d'eux un agent diplomatique accrédité et ont décidé que les contestations entre Français résidant en Birmanie seraient portées devant le consul de France. Une nouvelle ambassade de Birmanie fut envoyée en 1874 près du maréchal de Mac-Mahon, pour ratifier ce traité, qu'un envoyé français, le comte de Rochechouart, avait été précédemment porter à Mandalaï.

***BIRMINGHAM**, grande ville manufacturière de l'Angleterre. — Elle compte aujourd'hui 396,076 hab.

BIR-REBALOU, village d'Algérie, province et à 86 kilom. d'Alger, créé par un décret du 29 juillet 1858. Il s'élève sur la route d'Alger à Aumale, à 19 kilom. de cette dernière ville, dans la plaine des Aribs, et se trouve dans une situation climatérique des plus favorables. Son territoire, d'une remarquable fertilité, offre une superficie de 2,281 hectares. Aujourd'hui, le village de Bir-Rebalou constitue une section de la commune d'Aumale. La population s'élève à environ 300 hab., dont les musulmans et les Français fournissent la plus grande partie.

BISALPIS, une des femmes de Neptune.

BISALTÈS, fils du Soleil et de la Terre, père de Théophane.

BISALTIS ou **BISALTIDE**, nom patronymique de Théophane, qui mit au monde le bélier à la toison d'or.

***BISCHHEIM**, ancienne ville de France (Bas-Rhin).—Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, elle fait aujourd'hui partie de l'Alsace-Lorraine, arrond. et à 4 kilom. de Strasbourg; 3,624 hab. Fabrique de plâtre et tuileries.

***BISCHOF** (Charles-Gustave), géologue et chimiste allemand. — Il est mort à Bonn en 1870.

BISCHOFFSHEIM (Louis-Raphaël), banquier, né à Mayence en 1800. Son père, qui était israélite, lui faisait faire ses études au lycée de Mayence, lorsqu'il mourut en 1814. Le jeune homme entra alors dans une maison de banque de Francfort-sur-le-Mein, et, vers 1820, il alla s'établir comme banquier à Amsterdam. Grâce à sa remarquable aptitude pour les affaires, sa maison prospéra avec une extrême rapidité. Dès 1827, il fonda une succursale à Anvers, puis, en 1836 et en 1846, il en créa de nouvelles d'abord à Londres, puis à Paris. Après la reconnaissance du royaume de Belgique par la Hollande, M. Bischoffsheim devint consul de ce premier pays à Amsterdam. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1850, époque où il vint se fixer définitivement à Paris. Mêlé activement aux grandes opérations financières du temps, il accrut encore considérablement sa fortune et devint administrateur du chemin de fer du Midi, de la Société générale de banque des Pays-Bas, du Crédit foncier colonial, de la Banque franco-égyptienne, etc. Il fut, en outre, membre de la Société du prince impérial et de la Société philotechnique, dont il eut pendant quelque temps la présidence. Ce fut lui qui eut l'idée de faire construire la salle de l'Athénée (1866), pour qu'on y fît des conférences et des concerts dont le produit était destiné à entretenir des écoles professionnelles. L'idée généreuse du fondateur n'eut point le succès sur lequel il comptait, bien qu'on entendît à l'Athénée des artistes éminents et les conférenciers en vogue. Il dut donc y renoncer et, en 1867, cette salle devint un théâtre lyrique et comique dans le genre des Bouffes-Parisiens. M. Bischoffsheim constitua alors une rente de 40,000 francs pour l'éducation de jeunes gens et de jeunes filles pauvres.

***BISCHWILLER**, ancienne ville de France (Bas-Rhin). — Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, cette ville fait aujourd'hui partie de l'Alsace-Lorraine, cercle de Haguenau, à 22 kilom. de Strasbourg; 7,000 hab. Fabrique considérable de draps; commerce de laine et culture de houblon.

BISCOTER v. a. ou tr. (bi-sko-té). Caresser, obtenir les dernières faveurs de : *Pour guérir des verrues, faut toucher à la robe d'un cocu; c'est celui à qui l'on* BISCOTE *sa femme.* (Noël du Fail.) ‖ Vieux mot.

***BISCOTTE** s. f. — Encycl. Econ. dom. La *biscotte* est une sorte de pâtisserie sèche et légère qu'on aromatise le plus souvent avec de l'anis, surtout lorsqu'elle est destinée à accompagner le thé; mais comme l'anis est échauffant, on doit l'exclure de la préparation des *biscottes* que l'on emploie pour le potage des jeunes enfants. Voici la manière dont on doit procéder pour obtenir cette pâtisserie. On agite pendant dix minutes environ cinq jaunes d'œufs auxquels on a ajouté 125 grammes de sucre en poudre; puis, après avoir fouetté également les cinq blancs d'œufs jusqu'à ce qu'on ait obtenu une pâte ferme qu'on mélange avec les jaunes, on ajoute alors l'anis et environ 125 grammes de belle farine, et, lorsque le mélange se présente sous la forme d'une pâte souple et légère, on le verse dans une caisse de papier à laquelle on a donné les proportions convenables, et qu'on met ensuite au four, modérément chauffé. Trois quarts d'heure suffisent pour la cuisson. Lorsque la pâte est froide, on la débarrasse du papier qui lui servait d'enveloppe et on la découpe en *biscottes* auxquelles on donne des formes quelconques, en carrés, en losanges, etc.

***BISCUIT** s. m. — Encycl. Econ. dom. Pour préparer la pâte à *biscuit*, on procède de la manière suivante : après avoir cassé douze œufs, on sépare les blancs des jaunes, puis on verse ces derniers dans un vase quelconque, en y ajoutant 500 grammes de sucre en poudre, le zeste d'un demi-citron râpé et l'aromate que l'on préfère, eau de fleurs d'oranger, vanille, etc. Lorsque le tout a été bien battu pendant une demi-heure environ, au moyen d'une cuiller en bois, de manière à obtenir une pâte presque blanche et très-bien liée, on fouette à leur tour les blancs pour les transformer en neige, jusqu'à ce qu'ils deviennent très-fermes; puis on les mêle avec les jaunes et on ajoute à ce mélange 350 grammes de fleur de farine ou de fécule de pommes de terre.

Pour obtenir des *biscuits* à la cuiller, on verse sur une feuille de papier une quantité proportionnée de pâte à *biscuit*, que l'on saupoudre de sucre fin; puis on met au four pendant une dizaine de minutes.

Pour la fabrication des *biscuits* de Reims, on prépare une pâte ainsi composée : 250 grammes de fleur de farine, 150 grammes de sucre et cinq œufs. Après avoir mélangé d'abord le sucre et les œufs, par portions successives, on ajoute à ce mélange de la farine, afin d'obtenir une pâte douce et unie, qu'on divise en morceaux que l'on place dans des moules légèrement beurrés, et l'on dispose ceux-ci dans un four chauffé à une chaleur modérée. Lorsqu'on s'aperçoit que la pâte monte, on la comprime légèrement en se servant d'une pelle de bois.

Pour avoir un *biscuit* de Savoie, on commence par beurrer légèrement un moule, puis on le saupoudre de sucre en poudre et on le remplit à moitié de pâte à *biscuit*. On le met alors au four, qu'on a eu soin de chauffer proportionnellement à la grosseur du *biscuit*. Pour s'assurer du degré de cuisson, on n'a qu'à enfoncer une paille dans le *biscuit*; de plus ou moins de facilité avec laquelle elle pénètre est un indice suffisant. Au lieu de mettre le *biscuit* au four, on peut le faire cuire dans les cendres bien chaudes d'un foyer, en ayant soin de couvrir le couvercle du moule de cendres chaudes mélangées avec un peu de braise ou de charbon allumé.

BISDÉCEMPONCTUÉ, ÉE adj. (biss-dé-sèmm-pon-ktu-é — du lat. *bis*, deux fois; *decem*, dix, et du français *ponctué*). Qui est marqué de vingt points.

BISERTE ou **BIZERTE**, l'ancienne *Hippo-Zarytus* ou *Diarrhytus* des Romains, ville d'Afrique, dans la régence de Tunis, entre un lac et un golfe du même nom; 5,000 hab., dont 200 Européens. C'est le rendez-vous des pêcheurs de corail. Commerce de céréales et de laines.

BISI (Bonaventure), peintre italien, né à Bologne en 1612, mort à Modène en 1662. Il s'appliqua surtout à la miniature et reproduisit en petit les meilleurs ouvrages du Guide et des autres élèves des Carrache, ce qui le fit appeler **le Pittorino**. Il vécut presque constamment à la cour des divers souverains de l'Italie. Il a aussi gravé à l'eau-forte plusieurs tableaux du Parmigiano, de Vasari et du Guide.

* **BISMARCK-SCHŒNHAUSEN** (Otto-Edouard-Léopold, d'abord baron, puis comte et enfin prince DE), célèbre homme d'Etat prussien, dont nous avons retracé la biographie jusqu'aux événements qui modifièrent si profondément la constitution de l'Allemagne à la suite de la guerre de 1866.

A partir de cette époque, le rôle politique de M. de Bismarck (et non *Bismark*, comme nous l'avons écrit par erreur) devint de plus en plus prépondérant, non-seulement en Prusse, mais en Allemagne. Le 26 juillet, il signait avec l'Autriche le traité de paix de Nikolsbourg, aux termes duquel cette puissance était exclue de la Confédération germanique, qui allait passer ainsi sous l'influence directe et exclusive de la Prusse, du moins l'Allemagne du Nord, séparée des Etats du Sud par la ligne du Mein. Comme les sujets des pays annexés à la Prusse en vertu du nouvel état de choses élevaient des protestations ou organisaient des émeutes, M. de Bismarck prit des mesures impitoyables contre ces manifestations. Quant aux duchés du Slesvig-Holstein, qui avaient fourni le prétexte à la guerre, nous n'avons pas besoin de dire qu'ils durent subir les premiers la loi du vainqueur. Vers la fin de 1866, M. de Bismarck signa avec la Bavière, le grand-duché de Bade, le Wurtemberg, etc., des traités de paix et d'alliance offensive et défensive en vertu desquels, en cas de guerre, le commandement supérieur des armées appartiendrait au roi de Prusse. Cette organisation formidable était surtout dirigée contre la France, avec laquelle la clairvoyance de cet homme d'Etat éminent lui faisait entrevoir une lutte prochaine. Nous avons raconté à l'article BENEDETTI, dans ce *Supplément*, comment M. de Bismarck sut esquiver les revendications de la France relatives à ces agrandissements de la Prusse. Nous avons également exposé le fameux projet qui offrait en perspective la Belgique à la sotte convoitise du gouvernement impérial. M. de Bismarck voulait bien prendre, et sans vergogne, mais il n'entendait pas se prêter sérieusement à des compensations. Toute l'année 1867 fut par lui consacrée à l'organisation de la confédération du Nord, dans laquelle entrèrent vingt-deux Etats, d'une importance plus ou moins considérable. M. de Bismarck en fut alors nommé chancelier, ainsi que président du conseil fédéral. Au commencement de l'année 1867 surgit la question du Luxembourg, qui faillit déjà à cette époque amener la guerre entre la France et la Prusse. Le Luxembourg avait cessé de faire partie de la Confédération germanique, et le roi de Hollande consentait à ce qu'il fût cédé à la France; mais M. de Bismarck s'opposa formellement à cette cession. Une transaction intervint alors, en vertu de laquelle ce territoire fut neutralisé et ses forteresses démantelées. Malgré cet accord apparent, la situation entre les deux puissances continuait à se tendre de plus en plus, et les esprits clairvoyants purent dès lors prévoir que la lutte allait devenir inévitable et que le moindre prétexte servirait à la faire éclater. Nos tristes gouvernants avaient fini par s'apercevoir de la faute qu'ils avaient commise en aidant par leur inertie à l'unification de l'Allemagne, et l'habile ministre prussien en avait largement profité pour l'accomplissement de l'œuvre nationale. Dans une circulaire du mois de septembre adressée à notre ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, il revendiquait hautement pour l'Allemagne le droit de s'agglomérer sous toutes les formes qui lui conviendraient. Déjà, au mois de juin précédent, il avait obtenu des Etats du Sud non englobés dans la Confédération qu'ils enverraient des représentants au parlement douanier, dont l'action devait s'exercer sur les affaires commerciales de l'Allemagne tout entière. Solidement appuyé par la confédération du Nord, il obtint, au mois d'octobre suivant, l'autorisation de contracter un emprunt spécial de 40 millions destinés à la construction d'ouvrages de défense des côtes et au service de la marine. En même temps, il prenait l'initiative de diverses améliorations en Prusse; entre autres, il proposait une loi devant rendre plus efficace le système prussien de l'instruction populaire obligatoire.

En 1868, l'action de M. de Bismarck en Prusse devient moins ostensible; une maladie nerveuse, résultat d'une existence aussi fortement surmenée, avait porté de graves atteintes à sa santé, et, dès le mois de février, il avait dû quitter momentanément les affaires. En même temps, il était nommé membre héréditaire de la Chambre des seigneurs. Il reprit pendant quelque temps ses fonctions officielles. D'un caractère excessivement nerveux et irritable, il proposa au Parlement allemand un projet de loi destiné à réprimer les excès de parole qui pourraient se produire à la tribune; en d'autres termes, il voulait réduire légalement ses adversaires au silence. C'était demander qu'on portât une grave atteinte à l'inviolabilité parlementaire, et cette fois le tout-puissant ministre subit un échec éclatant. Son projet fut repoussé à une forte majorité. Mais, à la même époque, il réussit à faire abolir la contrainte par corps dans tous les Etats confédérés de l'Allemagne du Nord. Vers le 1er juin, il adressait au Danemark un ultimatum impérieux relativement au nord du Slesvig, et, dans les derniers jours d'octobre, après un nouveau repos de quelques mois, il ressaisit la direction des affaires. La situation avec la France s'était considérablement détendue, et le chancelier put consacrer toute son activité au règlement des complications intérieures.

Dans les premiers mois de 1869, l'action de M. de Bismarck se révèle par l'envoi de plusieurs circulaires diplomatiques; en même temps, il prononce d'importants discours dans les Chambres prussiennes et dans le Parlement de l'Allemagne du Nord. Au commencement de février eut lieu la discussion relative au séquestre des biens du roi de Hanovre et de l'électeur de Hesse, double spoliation que le chancelier eut l'habileté de faire consacrer par une majorité considérable, en invoquant l'intérêt de la Prusse et les sentiments de l'Allemagne. Au mois d'avril, au Parlement du Nord, il obtint un triomphe bien autrement important pour le succès de sa politique personnelle, nous voulons dire le droit de créer des ministères fédéraux sous la seule réserve que les titulaires seraient responsables devant le Reichstag.

Le 8 décembre 1869 s'ouvrit au Vatican le concile qui devait transformer l'Eglise en monarchie catholique et le pape en demi-dieu. Tous les gouvernements s'émurent à la nouvelle de ces incroyables prétentions; quant à M. de Bismarck, nous croyons devoir reproduire ici quelques passages des dépêches qu'il adressa à ce sujet au comte d'Arnim, représentant de la Prusse auprès du saint-siége. Le 5 janvier 1870, il lui écrivait :

« ..... Nous sommes sûrs, dans l'Allemagne du Nord, de la conscience nationale et politique de la nation, et même de la majorité de la population catholique, et nous trouvons dans la grande majorité de la population évangélique un appui qui manque aux gouvernements des pays purement ou principalement catholiques. Nous n'avons pas besoin que le pape nous assure que les résultats du concile ne changeront rien aux relations traditionnelles ou établies entre la curie et les gouvernements; les tentatives que l'on ferait pour les modifier ne sauraient avoir de conséquences désavantageuses pour nous.

» En dépit de cette sécurité, nous sommes naturellement loin de désirer que les choses soient poussées à l'excès. Nous devons désirer, dans l'intérêt des sujets catholiques de S. M. le roi et du développement pacifique de notre existence nationale, que l'organisme de l'Eglise catholique qui a servi jusqu'ici de base à de bonnes relations entre l'Etat et l'Eglise, ne soit ni détruit ni interrompu.

» Nous avons tout lieu de souhaiter que les éléments de la vie religieuse, unis à la liberté intellectuelle et aux tendances scientifiques qui sont propres en Allemagne à l'Eglise catholique, exercent aussi leur influence au concile de Rome, en opposition aux éléments étrangers, et ne soient pas étouffés et tyrannisés par la majorité numérique.

» Cependant, comme ce désir ne provient pas de l'intérêt de l'Etat, mais de la sympathie que nous inspire la vie religieuse de notre population catholique, il ne peut être exprimé par une initiative émanant du gouvernement. Nous devons, au contraire, attendre que l'initiative émane des évêques allemands faisant partie du concile, et nous devons, de notre côté, nous borner à donner aux évêques allemands l'assurance de notre sympathie et à leur prêter appui si le besoin s'en faisait sentir et que les évêques le reconnussent.

» Je crois que notre devoir n'est pas de faire valoir auprès de la curie ou du concile des prétentions en faveur des évêques allemands. Non-seulement il serait difficile de trouver à cet effet un terrain pratique et de formuler la demande d'un vote par nation; mais, de plus, nous nous mettrions dans une fausse position vis-à-vis du concile et de la curie, et nous reconnaîtrions en quelque sorte l'autorité à laquelle on prétend à Rome, ce qui pourrait avoir de très-graves conséquences.

» Que ferons-nous si l'on repousse, comme cela est probable, notre demande, parce qu'il ne s'agit que des affaires intérieures du concile? Et si l'on nous accordait à Rome ce que nous demandons, ce qui n'est nullement probable, n'aurions-nous pas alors les mains liées pour l'avenir? N'abandonnerions-nous pas ainsi le seul point de vue possible pour nous, point de vue d'après lequel nous sommes, comme gouvernement, complétement étrangers au concile et complétement libres vis-à-vis de cette assemblée, de telle sorte que nous sommes autorisés à juger ses décisions au tribunal de notre législation et de notre vie gouvernementale?

» Nous ne pouvons, ne fût-ce que pour cette raison, considérer comme convenable, quand même elle serait possible, une réunion permanente de représentants des gouvernements que Votre Excellence désigne par le nom d'anticoncile et ne recommande pas, il est vrai, mais mentionne comme une éventualité à laquelle il est bon de songer. Cette réunion serait, du reste, impossible en pratique, ne fût-ce que parce qu'il n'y viendrait qu'un petit nombre de représentants des gouvernements et parce que Votre Excellence a déjà fait remarquer avec raison qu'il serait difficile d'agir de concert avec l'ambassadeur d'Autriche.

» La France, qui a le concile sous sa dépendance et qui peut le mettre en danger en retirant ses troupes, se tiendrait certainement à l'écart; quant à l'Angleterre, à la Russie et à l'Italie, elles n'ont pas de représentants. Et quelle influence pourrait avoir à Rome une réunion composée de représentants de l'Allemagne du Nord, de la Bavière (qui ne représenterait pas les autres Etats de l'Allemagne du Sud, vu que le Wurtemberg ne semble pas enclin à charger la Bavière de ce soin) et du Portugal?

» Toutes ces considérations ne peuvent que nous raffermir dans l'idée que toute initiative doit émaner, au concile, des évêques seulement, c'est-à-dire, autant que possible, des évêques allemands, auxquels se joindraient les évêques autrichiens et hongrois, et peut-être aussi les évêques français et les représentants des différentes autres nationalités.

» Tout ce que l'on pourra faire pour le moment, ce sera d'encourager et d'appuyer moralement les évêques allemands et ceux qui se joindront à eux, de leur donner l'assurance que, même dans le pire des cas, nous saurons sauvegarder leurs droits dans notre pays. Je vois avec plaisir, par vos rapports, que vous avez des relations assez fréquentes avec les évêques, et je souhaite sérieusement que vous en profitiez pour exercer confidentiellement votre influence sur eux dans le sens indiqué.... »

On voit avec quelle résolution ferme et bien arrêtée M. de Bismarck envisageait les conséquences possibles du concile, et quelle sage conduite il dictait au représentant de la Prusse. Dans de nouvelles instructions datées du 13 mars, il lui disait :

« Les rapports transmis à Votre Excellence par la poste de campagne ont été soumis au roi. Sa Majesté a pris avec un vif intérêt connaissance du document dans lequel les évêques autrichiens-allemands ont exposé leurs observations sur le nouveau règlement et ont réclamé qu'il y soit introduit certaines modifications qu'ils déclarent nécessaires pour assurer, au point de vue de l'Eglise catholique, le caractère œcuménique du concile. Le langage de ce document est aussi digne que ferme. Les évêques me semblent, notamment dans leur protestation contre l'application du principe de la majorité à des décisions dogmatiques, avoir touché le point sur lequel la lutte doit être principalement dirigée au sein même de l'Eglise catholique.

» J'ai veillé à ce que ce document fût tenu secret, et je ne l'ai communiqué d'aucun côté. Pourtant, je vois qu'une nouvelle assez vague en a déjà été télégraphiée de Rome, nouvelle qui a été reproduite par les journaux.

» Maintenant, quoi qu'il en soit, la question est de savoir combien de temps et jusqu'à quel point les évêques auront le courage de maintenir cette conviction, qui est la leur, et d'y conformer logiquement leurs actes.

» Pour nous, cette question est le point fondamental d'où doivent dépendre toutes nos décisions en ce qui concerne le concile.

» Nous, j'entends le gouvernement de la Confédération de l'Allemagne du Nord, nous n'avons pas qualité pour engager une lutte contre le concile et la curie romaine aussi longtemps que les questions formellement agitées ne sortiront pas du domaine religieux. Aux yeux de la curie, nous sommes et nous demeurons la puissance protestante pour la majeure partie. C'est bien plus aux évêques qu'il appartient de défendre leur propre situation en même temps que les intérêts religieux de leurs diocèses et les consciences des diocésains confiés à leurs soins.

» Les gouvernements n'ont pas à se charger de ce soin. Ils ne peuvent que donner à l'épiscopat l'assurance que, s'il vient lui-même défendre ses propres droits et les droits de ses diocésains, les gouvernements sont derrière lui, décidés à ne tolérer aucun acte de pression. Jusqu'où les évêques veulent-ils ou peuvent-ils aller dans cette défense de leurs droits? C'est affaire à décider par leur propre conscience. Quant aux gouvernements, ils ne peuvent aller que jusqu'au point où les évêques iront eux-mêmes.

» Si nous voulions aller plus loin, c'est-à-dire entreprendre de diriger les évêques ou simplement les encourager à certains actes, nous nous engagerions sur un terrain où la curie romaine aurait l'avantage contre nous. Pour nous, l'Eglise catholique d'Allemagne est représentée en la personne de ses évêques, et nous sommes prêts à appuyer ceux-ci avec vigueur aussitôt qu'ils réclameront cet appui et dans la limite où ils le réclameront.

» Mais, quant à l'action sur le terrain religieux proprement dit, nous devons l'abandonner à l'épiscopat lui-même. Notre action ne peut commencer que du jour où les décisions du concile menaceraient de conduire à des conséquences en dehors du terrain religieux. Par une immixtion prématurée, nous troublerions les consciences et nous rendrions plus difficile la situation des empires eux-mêmes.

» Vous pouvez, d'après ces observations, régler votre conduite à l'égard des évêques allemands. Nous souhaitons qu'ils reçoivent tout l'encouragement susceptible de leur inspirer la confiance; en aucun cas, les gouvernements ne les abandonneront sans défense, et ils leur donneront toute la protection que les circonstances exigeront, aussi longtemps et aussi loin qu'ils voudront aller eux-mêmes dans la défense de leurs droits et de leur situation en face de l'absolutisme de l'Eglise.

» En ce qui concerne l'exposé tracé par vous de la situation dans votre rapport du 4 courant, ainsi que les moyens proposés par vous d'y porter remède, je ne partage pas, dans la mesure où vous les exprimez, vos appréhensions au sujet des funestes effets que les décisions du concile pourront avoir après coup, et je crois qu'en une telle question il convient de faire entrer d'autres éléments en ligne de compte. Toutefois, le danger demeure assez grand pour exiger un sérieux examen de la question de savoir s'il serait encore possible de prévenir ces effets.

» Mais je ne pense pas que nous ayons qualité pour procéder de notre propre mouvement, et si les gouvernements catholiques ne veulent pas agir, il ne nous reste qu'à nous en remettre avec confiance à l'esprit qui anime l'épiscopat allemand et, comme je vous l'ai dit plus haut, à l'encourager par l'assurance qu'il peut compter sur nous dans la mesure où il fera appel à notre concours. »

Lorsque se produisirent les complications diplomatiques qui amenèrent la guerre néfaste de 1870, M. de Bismarck ne cessa de diriger la politique prussienne et fit principalement sentir son action personnelle lors de la candidature du prince de Hohenzollern, candidature que le chancelier négocia lui-même. Lorsqu'elle eut été abandonnée, ce fut lui qui inspira le roi Guillaume et lui dicta son refus quant aux garanties que notre ambassadeur, M. Benedetti, réclamait à Ems avec une insistance si inopportune. En même temps, il dévoilait à l'Europe les tentatives faites auparavant par le gouvernement impérial pour obtenir de l'Allemagne son consentement à un agrandissement de territoire, à notre profit, qui visait directement la Belgique. M. de Bismarck suivit les armées allemandes lorsqu'elles eurent envahi le territoire français et, après la capitulation de Sedan, eut avec Napoléon III l'entrevue de Frenois, que nous avons racontée ailleurs (v. SEDAN, au tome XIV). Dès cette époque, l'homme d'Etat prussien manifesta hautement sa volonté bien arrêtée d'arracher à la France l'Alsace et la Lorraine, et il ne le dissimula point à M. Jules Favre, lors de la fameuse entrevue de Ferrières (v. FERRIÈRES, au tome VIII). M. Jules Favre l'a racontée en termes dramatiques dans son livre, le *Gouvernement de la Défense nationale*, et nous saisissons l'occasion d'emprunter à un juge aussi compétent le portrait du célèbre homme d'Etat prussien :

« En transcrivant ce récit (celui de l'entrevue), j'ai encore devant les yeux tous les incidents de la scène qu'il retrace, et surtout l'image du redoutable interlocuteur qui y jouait le premier rôle et que j'abordais pour la première fois. Bien que touchant à sa cinquante-huitième année, M. le comte de Bismarck paraissait être dans la plénitude de sa vigueur. Sa haute stature, sa tête puissante, sa figure fortement accentuée lui donnaient un aspect à la fois imposant et dur, tempéré cependant par une simplicité naturelle allant presque jusqu'à la bonhomie. Son accueil fut courtois et grave, absolument exempt d'affectation et de roideur. Aussitôt que la conversation fut commencée, il prit un air bienveillant et communicatif qu'il ne quitta plus pendant toute sa durée. Il me considérait certainement comme un négociateur fort indigne de lui; mais il eut la politesse de ne pas le laisser voir et parut intéressé par ma sincérité. Pour moi, je fus frappé de suite de la netteté de ses idées, de la vigueur de son bon sens et de l'originalité de son esprit. Son absence de toute prétention n'était pas moins remarquable. Je le jugeai un homme d'affaires politiques supérieur à tout ce qu'on peut imaginer, ne tenant compte que de ce qui est, préoccupé des solutions positives et pratiques, indifférent à tout ce qui ne mène point à un but utile. Depuis, je l'ai beaucoup vu; nous avons traité ensemble des questions de détail très-nombreuses; je l'ai toujours trouvé le même. Le pouvoir considérable qu'il exerce ne lui donne ni morgue ni illusion, mais il y tient et ne prend pas la peine de cacher les sacrifices qu'il fait pour le conserver. Très-convaincu de sa valeur personnelle, il veut continuer à l'appliquer à l'œuvre qui lui a si prodigieusement réussi, et si, pour le faire, il faut aller plus ou moins loin qu'il ne le voudrait, il s'y résigne. Du reste, impressionnable et nerveux, il n'est pas toujours le maître de contenir son impétuosité. Je lui ai connu des répulsions et des indulgences que je ne me suis pas expliquées. J'avais beaucoup entendu parler de son excès d'habileté; il ne m'a jamais trompé; il m'a souvent blessé, révolté même par ses exigences et ses duretés. Dans les grandes comme dans les petites choses, je l'ai constamment rencontré droit et ponctuel. »

Ce portrait du célèbre homme d'Etat prussien est plutôt flatté qu'empreint d'un sentiment hostile; mais on y trouve un accent de vérité, de conviction qui ne peut manquer de frapper, émanant d'un homme tel que M. Jules Favre, et, puisque nous en sommes à emprunter des passages à son livre très-remarquable sur le rôle qu'a joué le gouvernement de la Défense nationale, nous citerons l'opinion de M. de Bismarck sur le siége de Paris, dont il redoutait l'issue :

« Il avait soutenu ... qu'il y avait d'énormes inconvénients et de grands périls à bloquer complétement et à affamer Paris. On devait nécessairement, si le siége se prolongeait, développer dans le sein de cette immense cité d'aveugles et formidables passions. « Je m'attends, pour ma part, disait-il » au roi, à voir un dénoûment qui dépassera » en fureurs et en désastres tout ce que les » historiens nous ont raconté de la prise de » Jérusalem. Plusieurs centaines de mille » d'habitants peuvent périr dans les horreurs » de la faim ou dans un vaste incendie. Votre » Majesté portera la responsabilité de cette » catastrophe. D'ailleurs, les Parisiens se dé» fendront avec d'autant plus d'obstination » qu'ils seront séparés des départements, dont » ils ne connaîtront pas les souffrances. Il en » sera de même des départements, privés des » nouvelles de Paris. »

Pendant toute la durée du siége de Paris, M. de Bismarck ne cessa d'ailleurs de préconiser, au quartier général allemand, la nécessité d'une guerre implacable, moins par une froide cruauté, nous voulons le croire, que pour en abréger, au contraire, les horreurs. Au reste, il affectait de se montrer exempt d'une haine sans merci et de ne chercher que des garanties contre nous. « J'admets, disait-il, la nécessité d'humilier la France, de diminuer ses ressources, et, avant tout, de nous garantir solidement contre ses futures agressions et contre son intervention dans nos affaires intérieures; mais je ne crois pas utile de la ruiner ou de pousser son peuple au désespoir. Cette guerre doit avoir une fin, et lorsque cette fin arrivera, nous serons obligés d'adopter un *modus vivendi* avec ce peuple, de faire du commerce avec lui et de rétablir une foule de relations indispensables aux rapports des nations civilisées, bien qu'elles aient été brisées temporairement par la guerre.

» Il faut que nous prenions Paris sans doute, et nous le prendrons; mais, une fois ce triomphe obtenu, il faut faire la paix sans le moindre délai, et, si cela est possible, à des conditions qui paraissent justes et acceptables au monde civilisé. Nous ne pouvons prendre un avantage illicite de notre force supérieure, en convertissant une punition méritée en une vengeance sans merci. Il faut qu'on nous rembourse nos dépenses de guerre jusqu'au dernier sou; mais ruiner la France n'est peut-être pas le moyen le